
CABINET

Arrêté n° 6537 /MEFVN-CAB
portant nomination d'une secrétaire particulière du
ministre de l'économie fluviale et des voies navigables

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE FLUVIALE ET DES VOIES NAVIGABLES,

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2017-400 du 10 octobre 2017 déterminant la composition des cabinets ministériels ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1882 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie fluviale et des voies navigables ;

Vu le décret n°2023-56 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de l'économie fluviale et des voies navigables ;

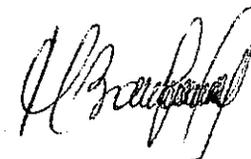
ARRETE :

Article premier : Madame Schylie Crédhiane ITOUA est nommée secrétaire particulière du ministre de l'économie fluviale et des voies navigables.

Article 2 : L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur. 

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. 4

Fait à Brazzaville, le 26 mai 2023



Guy Georges MBACKA. -